



BNP PARIBAS



Richard PONS
Délégué Syndical National
07 62 32 58 07



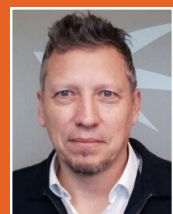
Patricia LEROY
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 68 24 34 16



Julie LEQUEUX
Déléguée Syndicale Nationale Adjointe
06 60 68 60 35



Pierre RIVIÈRE
Représentant Syndical National
06 65 64 56 98



Laurent COURRIER
Représentant Syndical National Adjoint
06 68 05 69 06



Délégation Nationale

COVID-19 & BNP Paribas

Ne baissons pas la garde !

08 avril 2020

A chaque instant, restons tous vigilants face à ce virus.

En cette 4^e semaine de crise, il est essentiel de continuer à vous protéger et à protéger les autres.

Les gestes barrière, encore et toujours :



Lavez-vous très
régulièrement les
mains



Utilisez un mouchoir
à usage unique et
jetez-le



Toussez ou éternuez
dans votre coude ou
dans un mouchoir



Saluez sans se serrer
la main, évitez les
embrassades



En fonction de la situation, quels comportements adopter ?

J'EN AI PAS DE SYMPTÔME



J'ai un proche atteint du COVID-19 :

- Je reste à mon domicile et je m'isole
- Je respecte les mesures barrière pour me protéger ainsi que mon entourage
- Je surveille ma température deux fois par jour et l'apparition d'éventuels symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires)
- Je travaille depuis mon domicile si mon activité le permet

J'AI DES SYMPTÔMES



**Je tousse et/ou
j'ai de la fièvre**

- J'appelle un médecin
- Je reste à mon domicile avec un arrêt maladie de 14 jours

**Je tousse et j'ai de la
fièvre. J'ai du mal à
respirer et/ou j'ai fait
un malaise**

J'appelle le 15



« Travail à domicile » & suppression des Tickets Restaurant

L'entreprise persiste dans sa décision.

La CFDT BNP Paribas a rappelé qu'aucun fondement juridique ne permettait de considérer que les salariés n'étaient pas en « télétravail », et donc qu'ils n'aient pas droit aux TR.

Et pourquoi la Direction ne verserait-elle pas à minima la part patronale ?

Nous avons réitéré notre désaccord face à la décision de l'Entreprise et continuons à défendre vos intérêts !

Salariés des CSE aux restaurants d'entreprise.

A certains endroits, nos collègues des restaurants d'entreprise avaient été mis en « chômage partiel ».

Impensable, pour la CFDT BNP Paribas.

Nous sommes donc intervenus pour que leurs situations soient revues et qu'ils bénéficient d'une « **dispense d'activité rémunérée** » **soit un salaire payé à 100%** sur le budget de l'entreprise en ne faisant pas appel à la solidarité nationale, déjà très sollicitée !

Toutes les situations ont été rectifiées.

Élection des représentants au Conseil de Surveillance du FCPE BNP Paribas Actionnariat Monde.

Vote électronique ouvert jusqu'au **15/04/2020** à **14 heures**.



[Votez ici](#)

Vous souhaitez des informations ?

[Contactez nous](#)

Prime de « **reconnaissance** »,

Comme indiqué dans notre communication du **03/04/2020**, l'Entreprise ouvrira des discussions sur le sujet courant Avril.

A ce stade, nous craignons que la Direction fasse le choix d'exclure une partie des salariés.

Pour la CFDT BNP Paribas, cette prime doit bénéficier au plus grand nombre !

POURQUOI ?

Parce que chaque salarié a contribué à lutter contre l'épidémie de coronavirus et au bon fonctionnement de l'Entreprise.

Si la Direction souhaite faire une différenciation entre salariés, qu'elle prévoit des montants adaptés à la situation de chacun mais n'excluant personne !

Exemple d'un dispositif qui pourrait être mis en place :

(sous réserve de la déduction de la prime « Macron » déjà versée en Janvier 2020)

- **1000€** pour les **salariés arrêtés** (enfants confinés, personnes sensibles...)
- **1500€** pour les **salariés en « travail à domicile »**
- **2000€** pour les **salariés venus travailler sur site**



Cfdt:

**BANQUES
ET ASSURANCES**
SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS